Commune de CHALLEX

216 rue de la mairie

01630 CHALLEX

04 50 56 30 10

challex@challex.fr

# Appel à Manifestation d'Intérêt

## CONSTRUCTION ET EXPLOITATION D'OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES

## SUR LE PARKING DE LA SALLE POLYVALENTE « Jean Antoine LEPINE »



# *Table des matières*


1 PREAMBULE- CADRE JURIDIQUE ..... 1
2 OBJECTIF DE LA CONSULTATION ..... 1
3 LOCALISATION ..... 2
3.1 Situation ..... 2
3.2 Localisation ..... 2
3.3 Cadastre ..... 3
3.4 Urbanisme ..... 4
3.5 Photos du site ..... 5
3.5.1 Orthophotographie ..... 5
3.5.2 Photos ..... 5
4 Spécificités du projet ..... 7
4.1 Généralités ..... 7
4.2 Surface disponible ..... 7
4.3 Projet d'implantation ..... 8
5 Forme de l'offre ..... 8
6 Critères d'évaluation ..... 9
7 Dossier attendu ..... 9
7.1 Pièces à fournir ..... 9
7.2 Questions lors de la consultation ..... 10
7.3 Visite de Site ..... 10
7.4 Remise de l'offre ..... 10

# 1 PREAMBULE- CADRE JURIDIQUE

La Commune de Challex lance le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) afin d'identifier des opérateurs économiques en capacité de concevoir, financer, installer et/ou exploiter une installation photovoltaïque sous forme d'ombrières sur les parkings de la salle Jean Antoine Lépine.

La commune de CHALLEX a l'obligation de respecter les termes de la loi Sapin 2 (loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016) et de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques codifié sous l'article L 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publique : « avant de consentir un titre sur son domaine (privé ou public), les collectivités propriétaires de terrain ou de propriété immobilière doivent organiser une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester (…) ».

La procédure de sélection préalable à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, constitutive de droits réels, est organisée en application des dispositions des articles L. 2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP).

# 2 OBJECTIF DE LA CONSULTATION

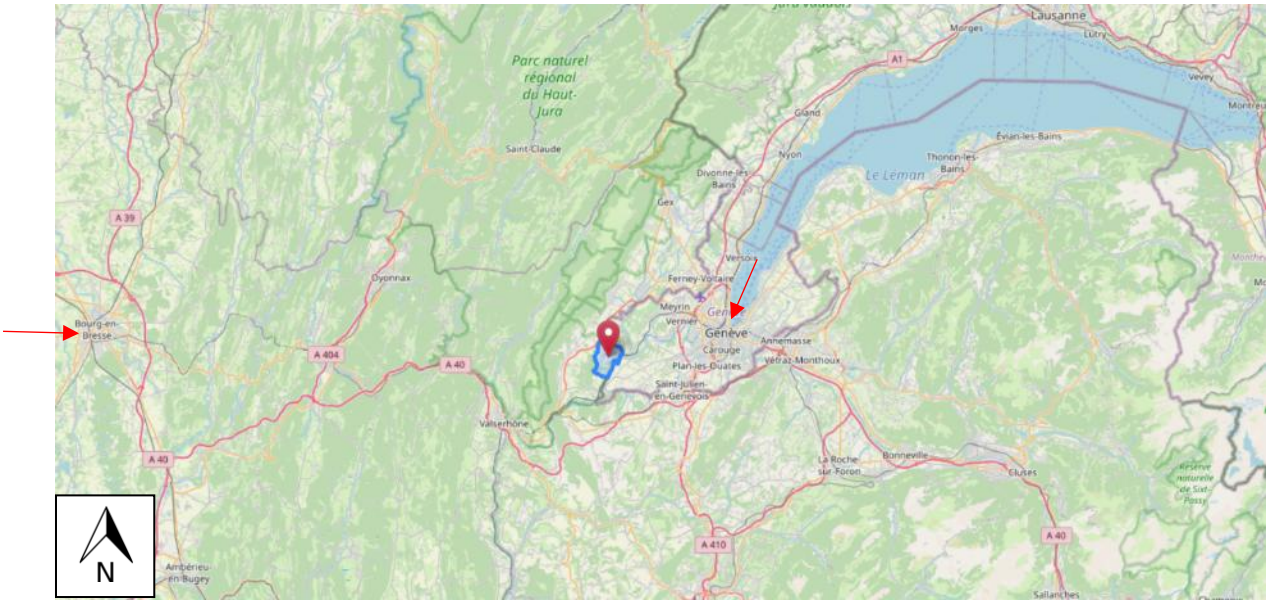
L'objectif principal de l'émergence d'une installation de production d'électricité renouvelable est de promouvoir le développement durable et la sobriété énergétique. Le second objectif est de produire de l'énergie destinée à être injectée sur le réseau de distribution électrique, ces projets s'inscrivant dans une démarche de valorisation du patrimoine.

Les objectifs généraux de ce projet sont :

- Produire localement de l'électricité d'origine renouvelable
- Optimiser l'usage du foncier communal par la couverture des stationnements
- Améliorer le confort des usagers
- Promouvoir la mobilité électrique
- Réduire l'empreinte carbone du territoire

# 3 LOCALISATION

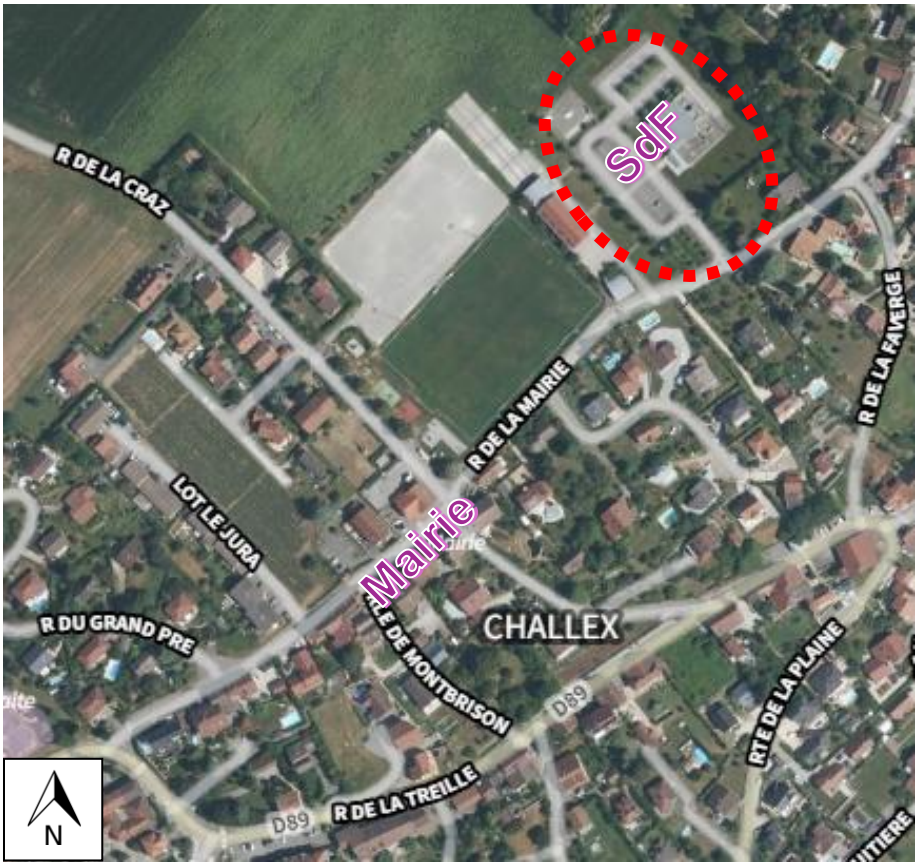
## 3.1 Situation




La commune se situe à :

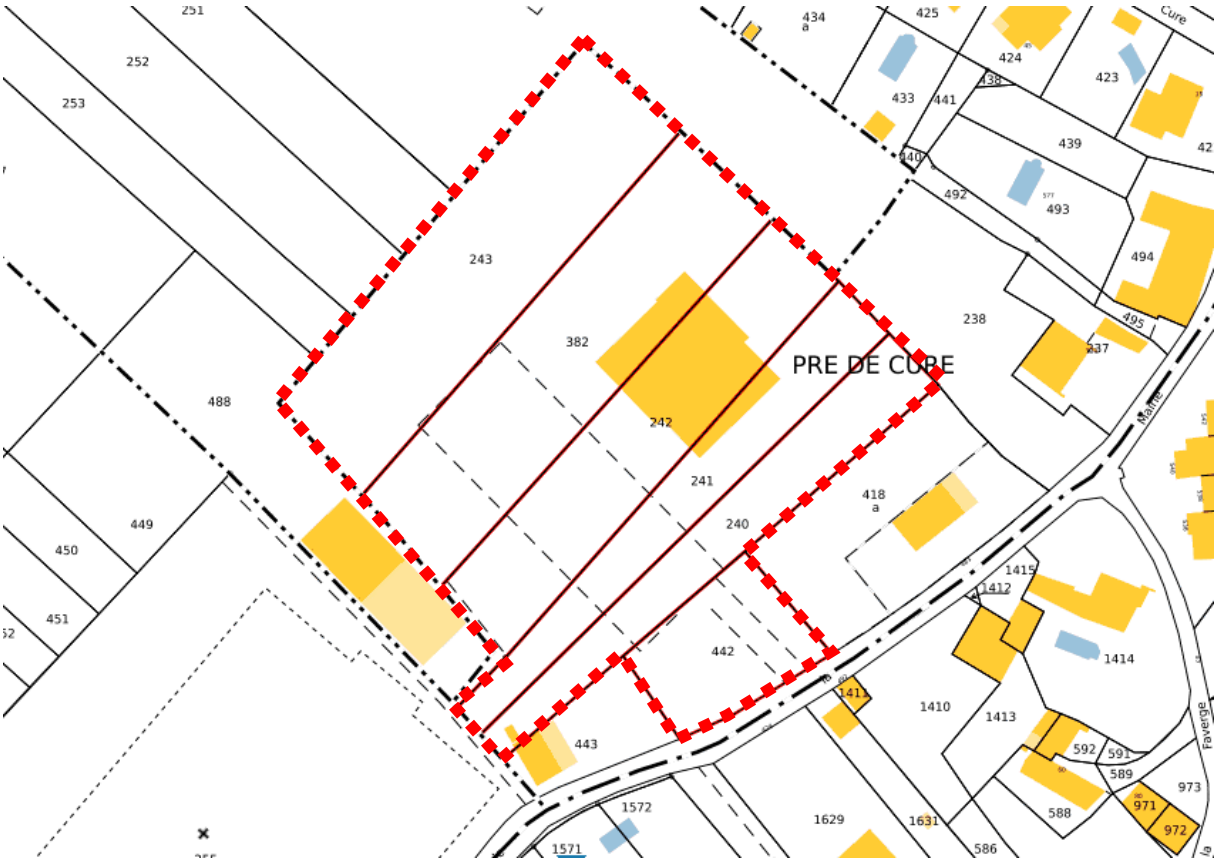
- ✓ 13 km de Genève
- ✓ 58 km de Bourg en Bresse

## 3.2 Localisation



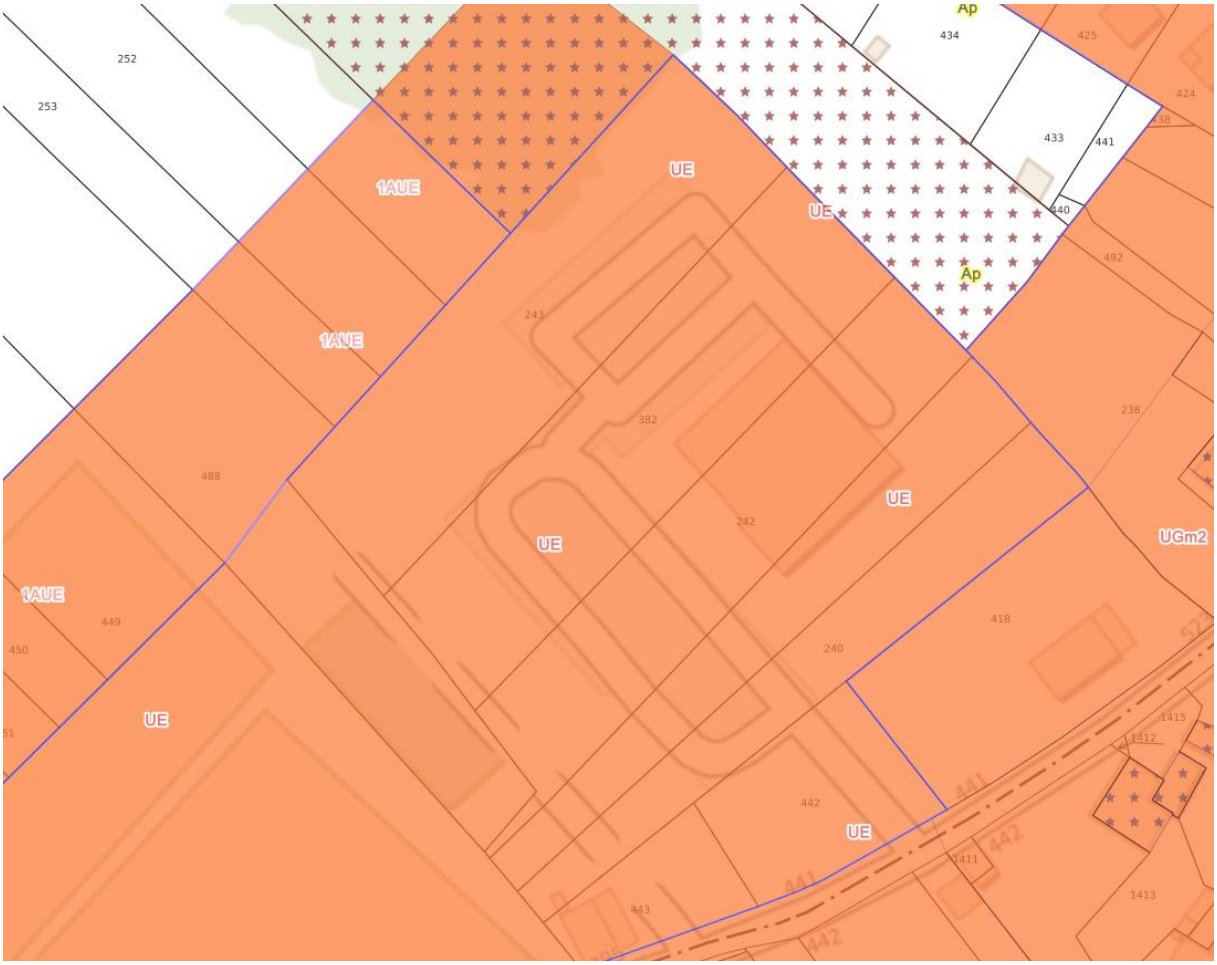

**Latitude** : 46°10'58.09"N
**Longitude** : 5°58'25.63"E

## 3.3 Cadastre




| | |
|---|---|
| **Références de la parcelle 000 A 240** | |
| Référence cadastrale de la parcelle | **000 A 240** |
| Contenance cadastrale | **1 541 mètres carrés** |
| Adresse | **PRE DE CURE<br>01630 CHALLEX** |
| **Références de la parcelle 000 A 241** | |
| Référence cadastrale de la parcelle | **000 A 241** |
| Contenance cadastrale | **1 529 mètres carrés** |
| Adresse | **PRE DE CURE<br>01630 CHALLEX** |
| **Références de la parcelle 000 A 242** | |
| Référence cadastrale de la parcelle | **000 A 242** |
| Contenance cadastrale | **2 418 mètres carrés** |
| Adresse | **PRE DE CURE<br>01630 CHALLEX** |
| **Références de la parcelle 000 A 243** | |
| Référence cadastrale de la parcelle | **000 A 243** |
| Contenance cadastrale | **3 113 mètres carrés** |
| Adresse | **PRE DE CURE<br>01630 CHALLEX** |
| **Références de la parcelle 000 A 382** | |
| Référence cadastrale de la parcelle | **000 A 382** |
| Contenance cadastrale | **3 113 mètres carrés** |
| Adresse | **PRE DE CURE<br>01630 CHALLEX** |
| **Références de la parcelle 000 A 442** | |
| Référence cadastrale de la parcelle | **000 A 442** |
| Contenance cadastrale | **1 012 mètres carrés** |
| Adresse | **PRE DE CURE<br>01630 CHALLEX** |

## 3.4 Urbanisme




Parcelle couverte par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) DU PAYS DE GEX

- **Limite agglomération RLPi**
- **Zonage RLPi : Secteurs d habitat**
- **Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) - Rue de la Mairie**
- Zone classée **UE, UE : Zone d'équipement**

## 3.5 Photos du site

### 3.5.1 Orthophotographie



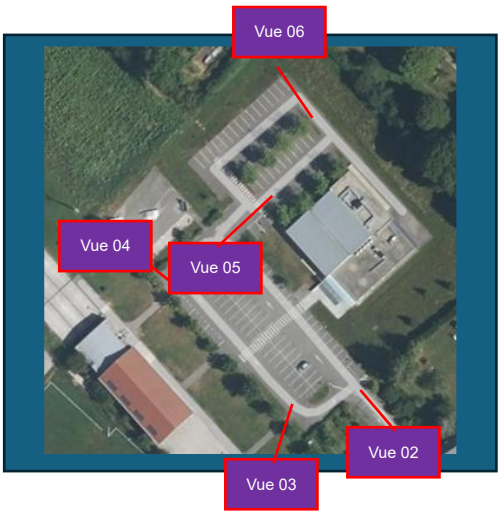

### 3.5.2 Photos







Vue 02


Vue 06
Vue 04
Vue 05
Vue 02
Vue 03


Vue 03


Vue 04


Vue 05


Vue 06

# 4 Spécificités du projet

## 4.1 Généralités

La commune souhaite que les ombrières soient dimensionnées afin de supporter le poids des installations photovoltaïques et électriques. La structure des ombrières devra respecter les normes Eurocodes.

La commune de CHALLEX souhaite également que les structures des ombrières permettent un stationnement facile des véhicules. Ce parking est fréquenté uniquement par des véhicules légers **mais les circulations devront permettre le déploiement de tous les véhicules de secours et d'incendie.**

L'opérateur devra prévoir dans les différentes options **la mise en place de 10 bornes VE**

## 4.2 Surface disponible




N.B. : afin de limiter l'impact carbone, les plantations existantes seront soit maintenues, soit compensées.

### 4.3 Projet d'implantation



**A titre d'exemple**

# 5 Forme de l'offre

Les candidats devront présenter une offre intégrant :

- L'opérateur prend en charge le projet en totalité
- Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public (AOT ou BEA)
- À inclure :
  - L'opérateur prend en charge le projet en totalité
  - Il intègre à son offre les coûts des prestations intellectuelles du fait de la MOA
  - Engagements de production et de maintenance
  - Intégration de bornes de recharge VE
  - Maintien de l'accès permanent pour les services de secours
  - Modalité de fin de contrats suite AOT 30 ans

**La convention de mise à disposition prévoira une « clause de revoyure » permettant aux deux parties de s'accorder sur la fin de vie de l'installation, un an avant le terme du contrat**

- Reprise d'un contrat d'exploitation avec nouvelle AOT
- **Ou** Restitution de l'infrastructure à la commune avec obligation d'une installation ayant un rendement minimum de 80% de l'installation neuve.
- **Ou** Déconstruction de l'infrastructure et restitution des terrains dans leur état initial

# 6 Critères d'évaluation

Les dossiers seront examinés selon les critères suivants :

| **Critère** | **Pondération indicative** |
|---|---|
| Qualité technique de la proposition | 45 % |
| Pertinence économique et juridique | 45 % |
| Impact environnemental et bilan carbone du projet | 10 % |

**Un bonus de notation sera accordé aux offres démontrant un faible impact environnemental, notamment via un bilan carbone réduit de la construction (matériaux, transport, recyclabilité).**

Les candidats sont informés que la commune de CHALLEX se réserve le droit d'entamer une négociation avec les candidats et de ne pas donner suite au projet.

# 7 Dossier attendu

## 7.1 Pièces à fournir

Le candidat peut se présenter seul ou en groupement.

Le candidat devra fournir un dossier comprenant :

Un dossier de candidature

- Extrait de K Bis de moins de 03 mois
- Lettre de candidature (possibilité d'utiliser le formulaire DC1 en vigueur)
- Déclaration du candidat ou membre du groupement (possibilité d'utiliser le formulaire DC2 en vigueur)
- Assurances professionnelles : Risques professionnels - Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance

Un Dossier d'offre :

- Présentation du candidat.
- Propositions détaillées

- Fiches techniques des équipements envisagés.
- Schémas ou esquisses d'implantation.
- Détail du **bilan carbone prévisionnel** du projet (matériaux, transport, durée de vie).
- Références de projets similaires.

## 7.2 Questions lors de la consultation

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires relatifs à cette consultation, les candidats devront faire parvenir en temps utile leur demande :

Commune de CHALLEX challex@challex.fr

Seules les demandes adressées au moins **15 jours** avant la date limite de réception des offres feront l'objet d'une réponse de la part du pouvoir adjudicateur.

## 7.3 Visite de Site

Le site est libre d'accès, le candidat précisera dans son offre si cette visite a été effectuée.

## 7.4 Remise de l'offre

**Date limite de réception des offres : 24 FEVRIER 2026 à 12h00**

Modalités de dépôt des offres : Le dossier devra être déposé à l'adresse électronique suivante : http://marchespublics.ain.fr

Délai de validité des offres : Les offres sont valables 6 mois à compter de la date limite de remise des offres.